



**Syndicat Des Greffiers de France - FO**

[www.syndicatdesgreffiersdefrance.com](http://www.syndicatdesgreffiersdefrance.com)



*Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.*

## **Le 6 Décembre prochain je vote SDGF/FO**



### **Déclaration liminaire au CTSJ du 12 novembre 2018**

Monsieur le Directeur

A l'ordre du jour de ce CTSJ est inscrit le RIFSEEP. En préambule nous vous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la fonction publique ont émis un vote négatif sur ce sujet de même que lors du CTPM du 27 septembre dernier.

Nous remarquons que vous n'avez pas pris le risque d'un vote, il s'agit uniquement d'un point d'information.

Vous créez par ce système une inégalité salariale.

Cette réforme du régime indemnitaire qui se fait « à enveloppe budgétaire constante », donc sans réelle perspective de revalorisation pour les agents, traduit aussi l'« accentuation de la politique d'individualisation des salaires dans la fonction publique. »

Dans un premier temps elle va commencer par un régime plus favorable en administration centrale qu'en juridiction.

Dans un second la proposition que vous nous avez faite favorise des collègues qui ne sont pas sur des postes juridictionnels, 80 % des greffiers sont laissés sur le carreau. Où est le signal de l'administration sur l'attractivité de nos missions ? zéro la tête à toto.

Enfin à terme, vous le savez les collègues seront amenés à perdre de l'argent. Cette réforme du régime indemnitaire qui se fait « à enveloppe budgétaire constante », donc sans réelle perspective de revalorisation pour les agents, traduit aussi l'« accentuation de la politique d'individualisation des salaires dans la fonction publique. »

Croyez vous que vous garderez un greffier plus longtemps à Bobigny avec 25 euros de plus par mois quand on connait ne serait-ce que l'augmentation du prix de l'essence.

**Pour le SDGF/FO c'est non au RIFSSEP. C'est une case du traitement des greffiers que vous vous êtes entrain d'actionner.**

**Autre point d'information les TASS et les TCI.**  
Cette réforme arrive à grand pas, puisque au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 nous y sommes, et pour autant le flou demeure.

Combien d'agents viennent réellement? Quelle formation allons nous leur offrir?  
Avons-nous pour chaque juridiction les moyens matériels de les accueillir?  
Nos collègues en juridiction attendent ces réponses de votre part.

Isabelle BESNIER-HOUBEN  
Sophie GRIMAULT

•